

Règlement-taxe dans le cadre du service « Repas sur roues »

tel que décidé par le Conseil communal

En sa séance du 14 décembre 2023, point 5 de l'ordre du jour

Le Conseil communal décide (...)

de fixer le prix du repas à refacturer aux clients du service « Repas sur roues » de SERVIOR à partir du 1^{er} janvier 2024 à 18,76 € et d'effectuer la refacturation sur base des factures mensuelles adressées par SERVIOR à l'administration communale.

de porter les recettes de la refacturation du service Repas sur roues à l'article 2/223/706060/99001 du budget des dépenses ordinaires de la commune de Bous-Waldbredimus.